



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 septembre 2000

Agrément du chèque loisirs dans les services municipaux

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 août 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 septembre 2000

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200406

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2000

Direction du Secrétariat Général

Agrément du chèque loisirs dans les services municipaux

Monsieur Claude PAGES, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Communauté d'Agglomération de Niort a décidé, lors de son conseil du 28 août 2000, de poursuivre l'opération chèque loisirs par la Communauté de Communes de Niort menée depuis 1996 et qu'elle souhaite continuer à présent au titre de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Le Chèque Loisirs a pour objectif de permettre aux personnes de faibles revenus l'accès aux loisirs (sportifs, culturels et socio-culturels) par l'intermédiaire de conventions signées avec des prestataires qui acceptent de s'associer à cette démarche.

Cette action permettrait, à la Ville de Niort, de s'inscrire dans une démarche de lutte contre l'exclusion, en offrant la possibilité de pratiquer des loisirs en réduisant voire supprimant, le frein essentiel que constitue l'absence d'argent.

Je vous propose que la Ville de Niort reconnaisse la valeur de ces chèques loisirs (5 F) afin de permettre aux personnes détentrices de ceux-ci de s'acquitter du droit d'entrée pour les services et établissements municipaux payants :

- Centre de Loisirs Sans Hébergement
- Accueils péri-scolaires

La Communauté d'Agglomération de Niort, sur présentation de la Ville de Niort, d'un état récapitulatif des loisirs pratiqués, effectuera les remboursements à concurrence du coût des prestations servies aux bénéficiaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter le paiement de l'accès aux services et équipements municipaux sous la forme de chèque loisirs
- Autoriser à signer avec la Communauté d'Agglomération de Niort la convention qui régira les modalités d'utilisation
- Imputer les recettes correspondantes au budget des services concernés.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Claude PAGES

[Ordre du jour](#)